

P.V. n° 17

Président : M. LEYGE (en visioconférence).

Présents : MM. LAGARDE - REPENTIN (tous les deux en présentiel) + M. ROUGER (en visioconférence).

Excusé : M. SICOT.

Absents : MM. BATTOU – BOUDET – NARBATE – OYHAMBERRY – SISSAOUI.

Assiste : M. BOUARD (Président délégué LFNA – en visioconférence).

Administratifs : MM. VALLET (D.G. Adjoint) - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SYSTEME COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

SAISON 2024/2025

648 Engagés

15/09/2024	1 ^{er} Tour	---- >	218	matches avec	436	clubs		
29/09/2024	2 ^{ème} Tour	---- >	160	matches avec	218	vainqueurs	+	102 entrants
03/11/2024	3 ^{ème} Tour	---- >	126	matches avec	160	vainqueurs	+	92 entrants
24/11/2024	4 ^{ème} Tour	---- >	65	matches avec	126	vainqueurs	+	4 entrants
15/12/2024	5 ^{ème} Tour	---- >	33	matches avec	65	vainqueurs	+	1 entrant
12/01/2025 et 02/02/2025	6 ^{ème} Tour	---- >	19	matches avec	33	vainqueurs	+	5 entrants
02/03/2025	7 ^{ème} Tour	---- >	11	matches avec	19	vainqueurs	+	3 entrants
23/03/2025	1/8 ^{èmes}	---- >	8	matches avec	11	vainqueurs		5 entrants
20/04/2025	1/4	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs		
25/05/2025	1/2	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs		
15 ou 16 juin 2025	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs		
			647	matches				648 équipes

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION DU 10 MARS 2025

PAGE 2/4

7^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des **11** matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 53213352 – E.S. Château Larcher / A.S. Panazol (2) du 02/03/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 07/03/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain et dit l'A.S. Panazol (2) qualifiée pour le tour suivant.**

Calendrier des Huitièmes de Finale :

8 matches avec les **11** vainqueurs du 7^{ème} tour + **5** entrants.

La Commission procède à la constitution de **2** groupes géographiques, puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort **en présence de quelques clubs qualifiés** (*en visioconférence*) :

- E.S. Boulazac – Stade Ruffécois – U.S.E. Couzeix-Chartelat – E.S. Aubinorthais – Les Croisés de St-André Bayonne – F.C. Lescarien – S.J. Macaudoise.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 23 mars 2025 à 15h00** ou le **samedi 22 mars 2025 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage et les délégués par la C.R. Délégués.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competlfna@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **14** joueurs maximum sur la feuille de match **jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.**

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° 28750898 – Poule A – Thouars Foot 79 / C.A. Neuville du 01/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 14/02/2025 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe du C.A. Neuville (0-3, -1 point) sans pour autant en attribuer le bénéfice à celle du Thouars Foot 79 qui conserve toutefois le bénéfice des points acquis (1 point) et des buts marqués lors de la rencontre.**

Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du C.A. Neuville (2 buts) sont annulés.

Match n° 28750946 – Poule A – C.A. Neuville / Angoulême Charente F.C. (2) du 15/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/02/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (1-4 en faveur de l'équipe d'Angoulême Charente F.C. (2)).**

REGIONAL 2

Match n° 28751266 – Poule A – Stade Ruffécois / Thouars Foot 79 (2) du 25/01/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 20/02/2025 qui **porte la sanction à 4 matches à disputer à huis-clos, dont 3 matches avec sursis, à l'encontre de l'équipe Seniors R2 du club du Stade Ruffécois et décide de décaler la date d'effet de cette sanction à compter du lundi 24/02/2025.**

REGIONAL 3

Match n° 29748908 – Poule C – Rochefort F.C. (2) / Chamois Niortais F.C. du 01/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 14/02/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (4-2 en faveur du Rochefort F.C. (2)).**

Match n° 29748987 – Poule C – A.S. du Pays Mellois / Avenir de Matha du 08/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/02/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (5-2 en faveur de l'A.S. du Pays Mellois).**

Match n° 29748988 – Poule C – E.S. Celles-Verrines / Royan Vaux A.F.C. du 08/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/02/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (2-1 en faveur de l'E.S. Celles-Verrines).**

COMPETITIONS REGIONALES SENIORS REUNION DU 10 MARS 2025

PAGE 4/4

Match n° 28752839 – Poule G – E.S. Saintes Football / F.C.S. Jonzac St-Germain du 19/10/2024

Match n° 28752844 – Poule G – A.S.F.C. Vindelle / E.S. Saintes Football du 27/10/2024

Match n° 28752847 – Poule G – E.S. Saintes Football / F.C. Sud 17 du 09/11/2024

Match n° 28752857 – Poule G – U.S. Cenon (2) / E.S. Saintes Football du 16/11/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Appel du 12/02/2025 qui **confirme les décisions de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux en ce qu'elle a donné les matches perdus par pénalité à l'équipe du club de l'E.S. Saintes Football (0-3, -1 point à chaque rencontre) pour en attribuer le bénéfice à celles des clubs du F.C.S. Jonzac St-Germain, du F.C. Sud 17, de l'A.S.F.C. Vindelle et de l'U.S. Cenon (2) (3-0, +3 points).**

Match n° 28752862 – Poule G – Montpon Ménesplet F.C. / F.C. Loubésien du 01/12/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 20/02/2025 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe du club du F.C. Loubésien (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'équipe du club de Montpon Ménesplet F.C. (3-0, +3 points).**

Match n° 28753031 – Poule H – F.C. Porte d'Aquitaine 47 / C.O. Coulounieix Chamiers du 08/03/2025

Match arrêté à la 83ème minute à la suite de défaut d'éclairage par l'arbitre M. Amadou BODIAN.

Le club du C.O. Coulounieix Chamiers sera crédité de 158.92 euros (137 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 28753296 – Poule I – A.F. Casseneuil Pailloles (2) / La Brède F.C. (2) du 09/03/2025

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable pour y disputer deux rencontres consécutives par l'arbitre M. Kevin BERGER.

Le club de La Brède F.C. sera crédité de 127.60 euros (110 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 28753420 – Poule J – F.C. Belin Béliet / Arin Luzien (2) du 09/02/2025

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 14/02/2025 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (1-2 en faveur de l'Arin Luzien (2)).**

Prochaine réunion : le **mercredi 26/03/2025 à 14h00** à Puymoyen (avec tirage des ¼ et ½ finales de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine à partir de 19h00 : présence des clubs qualifiés.)

Le Président,
Marc LEYGE

Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD